



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2015, Université Lumière - Lyon 2. hceres-02040904

HAL Id: hceres-02040904

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040904v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit public

- Université Lumière - Lyon 2

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Lumière - Lyon 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

De manière classique, le master *Droit public* s'organise sur deux années.

En 1^{ère} année de master (M1), le semestre 1 est constitué d'un tronc commun ; au 2nd semestre deux parcours sont proposés aux étudiants : le parcours *Droit public général* et le parcours *Carrières territoriales*.

De très nombreux M2 sont ensuite proposés : trois M2 recherche (*Droits de l'Homme*, *Droit public fondamental* et *Droit public financier* ; seul le 1^{er} fait l'objet de la présente évaluation), quatre M2 professionnels (*Droit des contrats publics* ; *Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe* ; *Droit et gestion des ressources humaines dans les services publics* et *Compétences juridiques des collaborateurs politiques*).

Avis du comité d'experts

L'organisation du cursus est cohérente au regard des objectifs de la formation. Les débouchés professionnels se distribuent entre les métiers de l'enseignement et de la recherche et des débouchés professionnels plus immédiats (emplois de catégorie A de la fonction publique, avocats, etc).

Les connaissances et les compétences attendues sont présentées de manière claire et précise.

L'année de M1 permet aux étudiants d'acquérir une solide base de connaissances en droit public. Au 1^{er} semestre, elle propose un tronc commun (composé de trois unités d'enseignements (UE), il comprend surtout des matières relevant du droit public des affaires et du droit public des territoires) ; au 2nd semestre, les étudiants peuvent choisir entre deux parcours : le parcours *Droit public général* et le parcours *Carrières territoriales*. Chaque parcours comprend trois UE. Est également dispensé un enseignement de la langue (anglais ou espagnol).

Le 1^{er} semestre des M2 professionnels consiste en des enseignements (dispensés de manière équilibrée par des universitaires et par des praticiens) ; le 2nd semestre est réservé à un stage (dont la durée oscille entre trois et six mois).

En M2 *Droits de l'Homme*, les enseignements sont concentrés sur le 1^{er} semestre. Le 2nd semestre est dédié au mémoire de recherche. On regrette que cette spécialité n'ait aucune dimension professionnalisante.

A l'échelon local, le M1 *Droit public* existe également à l'Université Jean Moulin Lyon 3, à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, à l'Université de Savoie de Chambéry, à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble. Toutefois, il est suffisamment attractif ; ses effectifs sont d'ailleurs en croissance.

En 2^{ème} année, le master propose des spécialités intéressantes dont certaines sont sans équivalent dans la région Rhône-Alpes : c'est *a priori* le cas du M2 *Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe*. Concernant le M2 *Droit et gestion des ressources humaines dans les services publics*, on signale qu'il se recoupe en partie avec le master *Management des ressources humaines et organisation* de Lyon 3.

Trois M2 sont co-habilités avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université Jean Monnet Saint-Etienne : le M2 *Droit des contrats publics*, le M2 *Droit public fondamental*, le M2 *Droit public financier*.

Le positionnement de la formation gagnerait toutefois à être davantage justifié.

Le dossier ne fait pas état d'un dispositif de pilotage spécifique. La responsabilité pédagogique de la 1^{ère} année est assurée par l'un des enseignants intervenant dans cette année. Chaque spécialité de 2^{ème} année est pilotée par un ou deux enseignant(s)-chercheur(s) de la Faculté.

La formation fait intervenir de nombreux enseignants y compris de disciplines non juridiques. De manière logique, des intervenants extérieurs (qui sont d'horizons variés) sont également sollicités, *a fortiori* dans les M2 professionnels. La répartition des heures d'enseignement entre statutaires et professionnels apparaît très pertinente.

Les effectifs ont marqué une progression constante pour le M1 au cours des trois dernières années (de 78 inscrits en 2011 à 108 en 2013). En M2, les effectifs sont plutôt stables, voire en hausse (*Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe, Compétences juridiques des collaborateurs politiques*).

Les données relatives aux résultats en termes de réussite, de poursuite d'études et d'insertion pourraient être plus précises.

Éléments spécifiques de la mention

| | |
|--|---|
| Place de la recherche | De manière logique, la dimension recherche n'est pas encore développée en M1. Aucun séminaire axé sur les méthodes de la recherche n'est proposé aux étudiants qui ont décidé d'effectuer un mémoire recherche mais ce point sera pris en compte à l'occasion de l'élaboration des prochaines maquettes. La place de la recherche est donc suffisante pour un M1. |
| Place de la professionnalisation | Il est signalé que le M1 prépare les étudiants aux emplois de la fonction publique. Toutefois, la dimension professionnalisante est très relative. |
| Place des projets et stages | En M1 <i>Droit public</i> , un stage professionnel d'au moins un mois repose sur le volontariat. En outre, quelques étudiants (trois à cinq par promotion) peuvent suivre un stage « unité d'expérience professionnelle » (UEP) dont la durée est alors au minimum de quatre mois. Les projets et les stages ont donc une place satisfaisante. |
| Place de l'international | Il est regrettable qu'un enseignement obligatoire d'anglais ou d'espagnol ne soit obligatoire qu'au 2 nd semestre. Le M1 accueille chaque année entre 10 et 18 étudiants étrangers. Quelques étudiants partent dans des universités étrangères, essentiellement dans le cadre d'accords Erasmus. |
| Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite | Le M1 <i>Droit public</i> est ouvert à tout étudiant titulaire d'une L3 dans le domaine Droit-Economie-Gestion et d'un diplôme équivalent d'un institut d'études politiques. Certains étudiants ont un régime spécial (étudiants salariés, étudiants en situation de handicap, etc.). On regrette l'absence de procédure formalisée d'aide à la réussite. |
| Modalités d'enseignement et place du numérique | Il n'y a pas d'enseignement à distance. De manière très classique, les documents peuvent être déposés sur la plateforme de cours de l'université. |
| Evaluation des étudiants | Les règles de délivrance des crédits européens (ECTS) et des diplômes sont cohérentes. Mais le dossier ne contient pas d'indications précises sur les modalités d'évaluation des étudiants. |
| Suivi de l'acquisition des compétences | Le dossier ne mentionne aucun dispositif d'acquisition des compétences. |
| Suivi des diplômés | C'est le service central de l'université chargé des statistiques (SESAP) qui prend en charge le suivi des diplômés. Le dossier pointe une carence : l'absence d'un service au sein de la Faculté chargé du suivi des étudiants. |
| Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation | En M1, il n'y a pas de réunion de l'équipe pédagogique en cours d'année. On regrette qu'aucune réunion ne soit organisée en présence des étudiants. A la fin de l'année, des questionnaires d'évaluation sont communiqués aux étudiants. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé. |

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- La formation comporte des spécialités originales.
- Les différentes spécialités peuvent se prévaloir d'un degré d'attractivité certain.
- Le degré de professionnalisation est assez poussé (et notamment, l'ouverture aux intervenants professionnels est importante). Les finalités professionnelles sont ajustées de manière satisfaisante aux besoins professionnels.

Points faibles :

- Dans l'ensemble, la place de l'internationalisation est insuffisante. La plupart du temps, elle se résume à un enseignement des langues dont le volume est dans certaines spécialités, très insuffisant.
- Sur un terrain plus technique, les rubriques « conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation » et « suivi des diplômés » sont peu renseignées.

Conclusions :

L'offre de formation du master apparaît riche et diversifiée. Elle atteint un équilibre satisfaisant entre la recherche et des finalités professionnelles variées et pertinentes.

Concernant le M2 *Droits de l'Homme*, il gagnerait peut-être à avoir une finalité indifférenciée plutôt qu'exclusivement recherche.

Certains aspects gagneraient à être améliorés comme l'internationalisation, l'institution de conseils de perfectionnement, le suivi des diplômés, la communication sur la validation des acquis de l'expérience.

Éléments spécifiques des spécialités

Droits de l'Homme

| | |
|----------------------------------|---|
| Place de la recherche | <p>Le M2 <i>Droits de l'Homme</i> est une spécialité entièrement tournée vers la recherche (mais l'on signale que le pourcentage d'étudiants à poursuivre en Doctorat n'est pas élevé). De manière symptomatique, l'équipe pédagogique comprend uniquement des enseignants-chercheurs (cinq PR et trois MCF-HDR). Un séminaire de méthodologie de la recherche juridique (20 heures) est dispensé au 1^{er} semestre. Le 2nd semestre est quant à lui entièrement consacré à l'élaboration d'un mémoire (30 ECTS sur un total de 60).</p> <p>Le M2 vient s'appuyer sur le laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, UMR n°5190 (Directeur B. Hours), sur le centre de recherches philosophiques, EA 665-Université Jean Moulin Lyon 3 (Directeur J.-J. Wunenburger) et sur Droits, Contrats et Territoires, EA 3725-Université Lumière Lyon 2 (Directrice : I. Bon-Garcin).</p> |
| Place de la professionnalisation | La place de la professionnalisation n'est pas renseignée. Cette carence s'explique certainement par la finalité recherche du M2. |
| Place des projets et stages | Le document ne comporte aucun renseignement sur cet aspect ; ce qui est contradictoire dès lors que le dossier indique d'autres débouchés que la recherche. |
| Place de l'international | <p>35 à 40 % des étudiants proviennent d'universités étrangères.</p> <p>L'Université Lyon 2 a conclu un accord avec l'Université de Sherbrooke (Québec) dont deux étudiants suivent ainsi le M2. Il est question qu'une formule similaire soit instituée avec la Faculté de droit de l'Université Centrale de Barcelone.</p> <p>On regrette toutefois l'absence d'enseignements d'anglais et en anglais (surtout que le dossier indique que le M2 peut intéresser des étudiants qui souhaitent intégrer des organisations internationales). On constate qu'il n'y a pas de partenariats internationaux. L'internationalisation mériterait donc d'être renforcée.</p> |

| | |
|--|--|
| Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite | Le M2 est ouvert aux titulaires d'une maîtrise en droit ou de 60 ECTS obtenus dans le cadre de la 1 ^{ère} année d'un master en droit, d'une maîtrise en philosophie ou de 60 ECTS obtenus dans le cadre de la 1 ^{ère} année d'un master de philosophie, d'une maîtrise en histoire moderne ou contemporaine ou de 60 ECTS obtenus dans le cadre de la 1 ^{ère} année d'un master en histoire, d'une maîtrise en sociologie ou en anthropologie ou de 60 ECTS obtenus dans le cadre de la 1 ^{ère} année d'un master de sociologie, d'une maîtrise de science politique ou de 60 ECTS obtenus dans le cadre de la 1 ^{ère} année d'un master de science politique ; aux titulaires d'un diplôme de l'IEP ; de manière ponctuelle (après avis de la commission pédagogique) à des titulaires d'autres diplômes de niveau équivalent. |
| Modalités d'enseignement et place du numérique | La spécialité comprend au 1 ^{er} semestre trois UE (« les fondements juridiques des Droits de l'Homme », « les fondements philosophiques et historiques des Droits de l'Homme », des « Cours thématiques et méthodologie de la recherche »). Le 2 nd semestre est exclusivement consacré aux recherches (UE 4). |
| Evaluation des étudiants | L'évaluation s'effectue, d'une part sur la base d'épreuves écrites et orales qui sont organisées pendant et à la fin du 1 ^{er} semestre, et d'autre part sur la base du mémoire de recherche. |
| Suivi de l'acquisition des compétences | Le dossier ne mentionne aucun dispositif d'acquisition des compétences. |
| Suivi des diplômés | Il n'y a pas de suivi rigoureux des diplômés. Le dossier indique de manière évasive que : « la pratique montre que les étudiants titulaires du master <i>Droits de l'Homme</i> s'insèrent dans les différents milieux professionnels mentionnés plus haut ». Une enquête a été menée en 2012 sur la situation professionnelle des diplômés de master 2009/2010 mais qui n'est pas instructive (le nombre de répondants étant de un ...). |
| Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation | Il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé. |

Droit et gestion des ressources humaines dans les services publics

| | |
|--|---|
| Place de la recherche | Le M2 <i>Droit et gestion des ressources humaines dans les services publics</i> n'a pas une finalité recherche. Il prend appui sur le centre de recherche DCT. Le stage donne forcément lieu à la rédaction d'un mémoire théorique. |
| Place de la professionnalisation | De manière logique, les praticiens occupent une place importante au sein de la formation. On en recense six d'horizons professionnels variés (parmi lesquels un DRH dans une collectivité territoriale, un intervenant exerçant une fonction de direction en milieu hospitalier, un maître des requêtes au Conseil d'Etat). |
| Place des projets et stages | Le stage revêt une importance significative : il est de six mois, il représente la moitié des ECTS. Il fait l'objet d'un retour sur expérience à l'occasion d'un séminaire d'analyse de la pratique. |
| Place de l'international | Le dossier contient peu d'informations sur cet aspect. Il est seulement indiqué que la formation en anglais est « un moment fort du séminaire d'intégration ». De manière exceptionnelle, le stage est effectué à l'étranger. |
| Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite | Il y a environ 25 étudiants par promotion ; les effectifs sont assez stables. Le M2 est ouvert aux titulaires d'un M1 en droit ou AES, mais également en science politique, science économique, sociologie, psychologie et les diplômés d'IEP. Après avis de la commission pédagogique, il peut intégrer des titulaires d'autres diplômes de niveau équivalent. La sélection s'effectue sur dossier et sauf exception après entretien. A noter que le M2 est ouvert après qu'une sélection a été effectuée à des professionnels du secteur public ou privé. |

| | |
|--|---|
| Modalités d'enseignement et place du numérique | Un enseignement est commun (le droit des contrats publics) à ce M2 et au M2 <i>Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe</i> . La place du numérique n'appelle pas de commentaires particuliers. |
| Evaluation des étudiants | Les modalités d'évaluation varient selon les matières (sur la base d'examens écrits ou oraux). Le stage est également pris en compte ; il fait l'objet de trois évaluations ! |
| Suivi de l'acquisition des compétences | Le dossier ne mentionne aucun dispositif d'acquisition des compétences. |
| Suivi des diplômés | Le dossier juge « bonne » l'insertion professionnelle mais les données gagneraient à être plus précises. |
| Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation | Il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé. |

Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe

| | |
|--|--|
| Place de la recherche | Le M2 <i>Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe</i> n'a pas une finalité recherche. |
| Place de la professionnalisation | L'équipe pédagogique comprend outre des universitaires, des professionnels. On regrette toutefois le silence du dossier sur les mesures et les actions susceptibles d'être menées en faveur de la professionnalisation. |
| Place des projets et stages | Un stage qui naturellement est obligatoire se déroule à partir du 1 ^{er} mars, et ce pour une durée d'au moins quatre mois. |
| Place de l'international | Le dossier met l'accent sur le rapprochement qui s'est effectué avec des universités étrangères et sur la constitution d'un réseau international. Des collègues étrangers sont sollicités chaque année pour participer à des conférences ou assurer des enseignements. Deux langues sont obligatoires : l'anglais et l'allemand ou l'espagnol. La place de l'international suscite donc une appréciation positive. |
| Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite | Le recrutement s'effectue sur dossier (sont prises en considération les capacités scientifiques mais aussi la trajectoire et les centres d'intérêts du candidat). Les effectifs sont en augmentation (18 inscrits pour l'année 2013/2014). Il n'y a pas de dispositif particulier d'aide à la réussite. On signale toutefois que les cours de langues peuvent être adaptés, en raison de leurs effectifs réduits, au niveau des étudiants. Concernant les passerelles, le dossier comporte un développement hors sujet (qui intéresse les licences). |
| Modalités d'enseignement et place du numérique | Les modalités d'enseignement ne sont pas précisées. Le même constat vaut pour la place du numérique. |
| Evaluation des étudiants | Les étudiants sont évalués selon des modalités très variées : contrôle continu, épreuves écrites, orales, grand oral devant un jury de trois enseignants du master, épreuve sur dossier. A cela vient s'ajouter un travail écrit (qui est composé d'une partie rapport de stage et d'une partie mémoire) qui est l'aboutissement du stage. ; il est soutenu devant un jury comprenant au moins le responsable pédagogique et le tuteur dans la structure. Le dispositif d'évaluation est satisfaisant. |
| Suivi de l'acquisition des compétences | Le dossier ne mentionne aucun dispositif d'acquisition des compétences. Il est indiqué dans le dossier qu'une réflexion a été menée, sans succès, en faveur de l'institution d'un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer un portefeuille de compétences. |

| | |
|--|---|
| Suivi des diplômés | <p>Il n'y a pas de véritable suivi des diplômés. Il est seulement réalisé de manière générale par les services de l'université.</p> <p>L'existence d'une association d'anciens étudiants a été utilement créée.</p> <p>Le dossier renseigne de manière étonnante sur le devenir des titulaires d'une licence.</p> |
| Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation | <p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé.</p> |

Compétences juridiques des collaborateurs politiques

| | |
|--|--|
| Place de la recherche | <p>Le M2 <i>Compétences juridiques des collaborateurs politiques</i> n'est pas une spécialité recherche. Cela étant, le stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire. Les étudiants participent aux journées d'études et aux colloques en lien avec l'objet du M2.</p> |
| Place de la professionnalisation | <p>L'équipe pédagogique laisse une large place aux professionnels d'horizons variés (des avocats, des professionnels issus de cabinets d'élus, de services de collectivités territoriales).</p> <p>De surcroît, des praticiens interviennent également en dehors des enseignements dispensés.</p> |
| Place des projets et stages | <p>Un stage d'au moins trois mois est obligatoire ; il doit nécessairement être en lien avec l'action politique.</p> <p>Le stage est une UE spécifique (30 ECTS).</p> |
| Place de l'international | <p>La place de l'international se limite à l'enseignement de l'anglais (mais seulement 12 heures). Aucun enseignement n'est dispensé dans une langue étrangère.</p> <p>La dimension internationale de la spécialité est donc insuffisante (il n'y a notamment aucun partenariat, et surtout l'ouverture internationale de la formation est considérée comme étant sans objet, affirmation qui peut laisser sceptique).</p> |
| Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite | <p>Les effectifs sont en augmentation (de 11 en 2011, date d'ouverture du M2 à 19 pour l'année 2013/2014). Le M2 est ouvert aux titulaires d'un M1 en droit public ou en science politique, aux titulaires d'un diplôme d'IEP ainsi qu'à des titulaires d'autres diplômes de niveau équivalent mais après avis de la commission pédagogique. La sélection s'effectue sur dossier examiné par la commission pédagogique, voire, après entretien. On signale que de nombreux étudiants de la spécialité sont originaires d'Universités lyonnaises. La spécialité accueille aussi quelques étudiants en formation continue.</p> |
| Modalités d'enseignement et place du numérique | <p>L'enseignement est exclusivement en présentiel. Il a vocation à allier une dimension théorique et pratique (UE1 « Enseignements théoriques » - 10 ECTS, UE2 « Enseignements spécialisés » - 10 ECTS, UE3 « Enseignements de mise en situation professionnelle - 10 ECTS, UE4 Stage et mémoire - 30 ECTS). La place du numérique est classique.</p> |
| Evaluation des étudiants | <p>Les modalités d'évaluation des étudiants ne sont pas indiquées de manière précise : il est seulement fait mention d'un contrôle continu ou d'un examen terminal. En outre, le stage, le mémoire écrit et sa présentation font l'objet d'une note attribuée par un jury composé de deux enseignants.</p> |
| Suivi de l'acquisition des compétences | <p>Le dossier ne mentionne aucun dispositif d'acquisition des compétences. Il n'existe pas de portefeuille de compétences pour l'instant.</p> |
| Suivi des diplômés | <p>Il s'effectue de manière informelle notamment par le biais d'une association des anciens étudiants. On signale aussi l'existence d'un questionnaire avec indice de satisfaction et espace libre.</p> |
| Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation | <p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé.</p> |

Observations des établissements

HCERES – RAPPORT D'ÉVALUATION – Observations de portée générale

Mention (Master) : Droit public

Nous remercions le rapporteur pour la qualité de son analyse et de son évaluation. Elle donne sens au soin que les collègues ont pris à composer le dossier d'évaluation ; les appréciations positives ont ainsi été perçues comme la reconnaissance de leur investissement. Les réserves et questions énoncées rejoignent bien souvent nos propres doutes et interrogations ; elles n'ont jamais été perçues comme infondées. Nous souhaiterions tout de même énoncer quelques observations générales.

Le suivi de l'acquisition des compétences demeure trop peu développé à la Faculté de Droit et Science politique. Le rapport pointe ici une de nos faiblesses réelles. Ce suivi demeure trop hétérogène et trop informel pour satisfaire une procédure d'évaluation objective. Sur ce point, les rapports ouvrent des pistes dont les collègues vont s'emparer sous la coordination de la direction de la Faculté. Il nous faut en effet développer des dispositifs généraux communs à l'ensemble d'une mention.

Ce constat vaut également pour le pilotage de nos formations, particulièrement des masters 2. Des comités de perfectionnement seront d'ailleurs créés dans le cadre du prochain contrat quinquennal. La Faculté de Droit et Science politique va en profiter pour développer une réflexion globale sur la composition et les modalités de fonctionnement d'un comité de perfectionnement. Ne nous le cachons pas ; il s'agit là d'une rupture culturelle importante au regard des traditions et usages des Facultés de Droit. Mais les observations énoncées nous renforcent dans la conviction de la nécessité d'institutionnaliser à la fois le suivi des étudiants et le pilotage de nos formations.

Enfin, le suivi des diplômés est variable en fonction des masters considérés. Il est important qu'il s'améliore ; si les constats du rapporteur s'adressent ici plus directement à l'Université, la Faculté de Droit et Science politique va chercher à mieux prendre en compte le devenir de ses étudiants et à se constituer un réseau d'anciens. À cette fin, elle vient de rejoindre le dispositif ALUMNI, qui devrait permettre d'homogénéiser les pratiques, ou, à tout le moins, de mettre à disposition des responsables de master, un outil unique pour réaliser leur annuaire. Nous avons bien conscience qu'un tel réseau est primordial pour la bonne santé de nos formations puisqu'il permet de renforcer les possibilités de stage de nos étudiants et la visibilité de nos formations. Nous sommes donc décidés à nous renforcer sur ce point.

Parallèlement à ces observations générales, le responsable du **master 1 Droit public** souhaite énoncer les trois observations suivantes.

Page 4 – Éléments spécifiques de la mention – Place de la professionnalisation :

La place de la professionnalisation est relative pour la raison et dans la mesure où le M 1 Droit public Lyon 2 est conçu comme une année supplémentaire de perfectionnement par approfondissement et élargissement des connaissances. Il s'agit de doter les étudiants, à la fois, d'un « socle » de compétences opérationnelles (par ex. les enseignements spécialisés consacrés au droit des territoires, aux divers contentieux de la sphère publique ou à la gestion administrative, budgétaire et financière) et d'une maîtrise des fondamentaux du droit public dans un environnement institutionnel et juridique complexe, ouvert sur l'extérieur. Ces deux orientations se veulent complémentaires, la maîtrise des fondamentaux étant indispensable au bon usage des connaissances techniques.

L'orientation professionnelle est cependant plus marquée dans le cas du parcours Carrières territoriales du 2nd semestre avec des enseignements spécialisés : ressources et budgets locaux ; gestion financière locale : droit de l'action locale.

La formation délivrée par le M1 Droit public Lyon 2 oriente non seulement sur les emplois de la fonction publique mais, plus généralement, sur les métiers de la sphère publique et même du secteur privé en lien avec les activités des personnes publiques (avocat, juriste dans une entreprise publique, consultant). Chaque année, des stages sont effectués par des étudiants non seulement dans des collectivités territoriales ou des administrations déconcentrées (préfecture, SGAR) mais aussi dans des cabinets d'avocats et des entreprises publiques. Par sa durée (4 mois) et son importance dans le cursus (un semestre), le stage UEP représente une expérience professionnelle complète. L'offre de stages est un facteur de professionnalisation.

Page 4 – Éléments spécifiques des spécialités – Recrutement, passerelles, dispositif d'aide à la réussite :

L'équipe pédagogique est consciente du besoin d'aide à la réussite d'une partie des étudiants du M 1. En particulier, la demande en matière de méthodologie juridique est forte de la part des étudiants issus d'une autre Licence que la Licence droit public.

Une aide est apportée aux étudiants, d'une part, en mettant à leur disposition une documentation complémentaire à certains des enseignements, notamment au moyen de la fonction plateforme de cours sur le site de l'Université, et d'autre part, par des séances de méthodologie prises en charge par certains des enseignants dans le cadre de leurs propres enseignements. Les documents mis en ligne sur la plateforme de cours facilitent l'accès des étudiants aux sources juridiques présentées en cours. Ce dispositif rencontre des limites, deux principalement : l'absence d'heures dédiées en particulier au rendu des épreuves écrites ; la faible fréquentation des séances de consultation des copies par les étudiants (10 %).

Ce dispositif mériterait sans doute d'être développé et organisé d'une manière plus systématique. À cet effet, plutôt que d'ajouter au programme des séances de méthodologie ou d'initiation à la recherche (collecte, utilisation), il pourrait s'agir d'inclure dans le volume horaire affecté à chaque

enseignement disciplinaire (ou à quelques-uns), des heures d'aide à la réussite, à caractère pratique et méthodologique, permettant aux étudiants de faire retour sur leurs travaux et de mieux comprendre et identifier leurs erreurs, leurs manques et leurs maladresses.

Page 4 – Eléments spécifiques de la mention – Conseil de perfectionnement :

L'enseignant-chercheur responsable pédagogique du M 1 assure deux enseignements au 1er semestre, qui permettent des échanges réguliers, y compris collectifs, avec les étudiants. Au second semestre au cours duquel il n'assure pas d'enseignement, il tient une permanence hebdomadaire. Durant toute l'année, il répond aux demandes de rendez-vous. Un conseil de perfectionnement permettra d'institutionnaliser et de développer les échanges avec les étudiants du M 1.

L'équipe pédagogique du M 1 est réunie à la fin du 1^{er} semestre pour examiner les candidatures à un stage UEP.

Guillaume PROTIÈRE
Doyen de la Faculté de Droit et Science politique

Jean-Luc MAYAUD
Président de l'Université Lyon 2



| | |
|--|----------------------------|
| IDENTIFICATION DE LA FORMATION : <i>Licence, Licence Professionnelle ou master suivi de l'intitulé de la Mention</i> | Master Droit Public |
| COMMENTAIRES : <p>Suivi des diplômés : le rapport d'évaluation relève que peu d'étudiants du M1 droit public sont inscrits dans les M2 de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et en conclut que l'insertion professionnelle est insuffisante.</p> <p>Selon les chiffres transmis, les inscrits pédagogiques du M1 droit public admis en M2 sont : 44 % en 2011-2012, 40 % en 2012-2013, 40 % en 2013-2014.</p> <p>Toutefois ces taux ne donnent d'indication que sur la poursuite des études au sein de Lyon 3 entre le niveau M1 et le niveau M2. Il faut souligner qu'une part importante des étudiants de M1 droit public s'appuient sur cette formation générale, solide et reconnue dans les autres universités pour intégrer des M2 à l'extérieur de Lyon 3, soit en droit, soit avec une ouverture vers d'autres disciplines. De même, les M2 de Lyon 3 étant très attractifs, ils n'ont pas vocation à accepter en priorité les étudiants issus du M1 droit public de Lyon 3 mais à recevoir les meilleurs étudiants en provenance de toutes les universités françaises.</p> <p>Par conséquent il existe un important renouvellement d'étudiants entre le M1 et les M2 de la mention droit public, que les chiffres transmis font apparaître. Ces taux ne révèlent donc pas une insertion professionnelle insuffisante à l'issue du M1 droit public.</p> <p>Conseil de perfectionnement : un dispositif pérenne et institutionnalisé sera mis en place pour toute la mention pour le prochain contrat quinquennal.</p> <p>Attractivité des spécialités : le rapport mentionne une inégalité d'attractivité selon les spécialités de la mention. Indépendamment de la qualité des diplômes, les parcours « recherche » s'avèrent moins attractifs pour les étudiants que les parcours « professionnels ». Pour le prochain contrat quinquennal, les parcours de la mention auront tous une dimension recherche et professionnalisante, afin de renouveler les contenus et de redynamiser l'attractivité pour les étudiants.</p> | |

Manufacture des Tabacs

6 cours Albert Thomas
BP 8242
69355 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 78 78
Fax +33 (0)4 78 78 74 12
www.univ-lyon3.fr